

ROYAUME DU CAMBODGE

Nation Religion Roi

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

n° 059/01/2016 CC.I.

Phnom Penh, le 20 octobre 2016

AU

Maître PHENG Heng, mandataire du nommé PUTH Saréng

domicilié au n°14CE1, R. 384, Village 05, Sangkat Toul Svay Prey I,

Khan Chamcar Mon, Phnom Penh

O B J E T : Requête contestant la décision n° 932/16 C.N.E du 07 octobre 2016 du Comité National des Élections

REFERENCE : - La loi portant organisation et fonctionnement du Conseil Constitutionnel et la loi portant amendement de cette loi

- La loi portant élections des députés
- La loi portant élections des conseils de Khum/Sangkat
- Les règlements et procédures applicables à l'enregistrement électoral visant à établir de nouvelles listes électorales de 2016
- La décision n° 330/16 C.N.E. D du 19 octobre 2016 du Comité National des Élections portant sur la rectification des règlements et procédures applicables à l'enregistrement électoral visant à établir les nouvelles listes électorales de 2016, relatifs au dépôt, à la réception et à la résolution de plaintes dans les cas menant à des sanctions.
- La lettre n° 932/16 C.N.E du 07 octobre 2016 du Comité National des Élections
- Votre requête du 11 octobre 2016

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Constitutionnel a bien reçu votre requête citée en référence et dont l'objet est rappelé sous rubrique, et l'a examinée lors de sa séance plénière du 20 octobre 2016. Le Conseil Constitutionnel considère que cette requête ne relève pas de sa compétence.

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de ma considération distinguée,

**P. Le Conseil Constitutionnel,
Le Président,**

Signé et cacheté: IM Chhun Lim